

Gouvernement du Québec

### **Décret 156-2004, 10 mars 2004**

CONCERNANT monsieur Pierre Baillargeon, délégué général du Québec à Mexico

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE l'article 6.2 des conditions d'emploi de monsieur Pierre Baillargeon comme délégué général du Québec à Mexico, annexées au décret numéro 587-2000 du 17 mai 2000, soient modifiées :

1<sup>o</sup> par la suppression, dans la première phrase, des mots qui suivent le mot « Mexico »;

2<sup>o</sup> par la suppression de la deuxième phrase.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

42076

Gouvernement du Québec

### **Décret 157-2004, 10 mars 2004**

CONCERNANT la nomination de cinq membres du Comité de retraite constitué en vertu de l'article 164 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics

ATTENDU QU'en vertu de l'article 163 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (L.R.Q., c. R-10), deux comités de retraite sont constitués au sein de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 164 de cette loi, le Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, du régime de retraite des enseignants, du régime de retraite des fonctionnaires, des régimes établis en vertu des articles 9, 10 et 10.0.1 de cette loi et du régime de retraite de certains enseignants se compose du président de la Commission et de quatorze autres membres nommés par le gouvernement pour une période n'excédant pas deux ans ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 1<sup>o</sup> de l'article 164 de cette loi, trois personnes proviennent de la Confédération des syndicats nationaux, de la Centrale des syndicats du Québec et de la Fédération des travailleurs du Québec et sont nommées après consultation de ces organismes ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2<sup>o</sup> de l'article 164 de cette loi, trois personnes sont nommées à partir des listes fournies par les groupements d'associations de salariés au sens de la Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic (L.R.Q., c. R-8.2) et les associations de salariés reconnues ou accréditées en vertu de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1) ;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 166 de cette loi, à l'expiration de leur mandat, les membres du Comité demeurent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient remplacés ou nommés de nouveau ;

ATTENDU QU'en vertu du second alinéa de l'article 167 de cette loi, les membres du Comité, sauf le président et, le cas échéant, le vice-président de la Commission, ont notamment droit, selon les normes fixées par le gouvernement, au remboursement des frais justifiables faits par eux dans l'exercice de leurs fonctions ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1288-2001 du 31 octobre 2001, monsieur Denis Doré était nommé membre du comité de retraite constitué en vertu de l'article 164 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1315-2001 du 7 novembre 2001, mesdames Nathalie Joncas et Line Lanseigne ainsi que monsieur Jacques Thibault étaient nommés de nouveau membres de ce comité, que leur mandat est expiré et qu'il y a lieu de le renouveler ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1315-2001 du 7 novembre 2001, monsieur Jean-Jacques Pelletier était nommé de nouveau membre de ce comité, qu'il a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QUE les consultations requises ont été effectuées et que des listes ont été fournies par les groupements et associations visés ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor :

QUE, conformément à l'article 164 de la Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, monsieur Jacques Thibault, directeur des régimes collectifs et de l'actuariat au Secrétariat du Conseil du trésor, soit nommé de nouveau membre du Comité de retraite du régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, du régime de retraite des enseignants, du régime de retraite des fonc-